

**Date de convocation :**  
28 Mars 2019

**Date d'affichage :**  
28 mars 2019

Nbre conseillers :  
**En exercice : 17**  
**Présents : 12**  
**Absents : 5**  
**Procuration : 3**  
**Votants : 12**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de COULANS-SUR-GEE**

L'an deux mil neuf, **le Jeudi 4 Avril** à 20 Heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. BRIFFAULT Michel, Maire.

**Etaient présents :** M. BRIFFAULT Michel, Maire, DEUX Marie-Reine, CHOPLIN Ludovic, MIDELET Christelle, TUDEAU Eric, CHABLE Claudine, COMPAIN Olivier, LECRECQ Philippe, HONORE Francis, MERIENNE Jean-Claude, RICO Gérard, COTTEREAU David

**Absents excusés :** PAQUIER Lucie (pouvoir à Ludovic CHOPLIN), BAREAU Christiane (pouvoir à Jean-Claude MERIENNE), DE BEAUCOURT Emmanuel (pouvoir à Marie-Reine DEUX)

**Absents :** MORICE Erwan, Mme MORCHOISNE Irène

Formant la majorité des membres en exercice.

Francis HONORE a été élu secrétaire conformément à l'article 2121-15 du CGCT

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **Assainissement :**

- Approbation du compte de gestion 2018 et du compte administratif 2018
- Affectation des résultats
- Amortissements 2019
- Vote du budget 2019

#### **Commune:**

- Approbation du compte de gestion 2018 et du compte administratif 2018
- Affectation des résultats
- Amortissements 2019
- Vote des taux d'imposition 2019
- Vote des subventions 2019
- Vote du budget 2019

#### **Lotissement les Jardins du Presbytère:**

- Approbation du compte de gestion 2018
- Approbation du compte administratif 2018
  
- Travaux aménagement de la rue du Tramway : procédure adaptée
- Coût honoraires architecte : déplacement de l'abri
- Contrat de prestation informatique : SEGILOG BERGER LEVRAULT
- Dératisation du réseau assainissement
- Mise en place d'un groupe de travail : acquisition d'un camion ST
- Mise aux normes de l'église (gaz ventilation) et contrat de maintenance
- devis cartographie cimetière
- Pétition contre la fermeture de l'EHPAD de Vallon

## 2019.04.01 - APPROBATION COMPTE GESTION 2018 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'année 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état de Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a aucune observation à formuler.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 2019.04.02 - APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ASSAINISSEMENT

**Le débat portant sur l'approbation du compte administratif, M. Le Maire quitte l'assemblée.**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. CHOPLIN Ludovic, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. BRIFFAULT Michel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT *	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT *	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT *	RECETTES ou EXCÉDENT
Résultats reportés	-	3 124,27	-	111 474,84	-	114 599,11
Opérations l'exercice	49 845,89	48 942,59	31 436,84	38 179,10	81 282,73	87 121,69
TOTAUX	49 845,89	52 066,661	31 436,84	149 653,94	81 282,73	201 720,80
Résultats de clôture	-	<b>2 220,97</b>	-	<b>118 217,10</b>	-	<b>120 438,07</b>
Restes à réaliser	-	-	61 878,00	9 890,00	61 878,00	9 890,00
TOTAUX CUMULÉS	-	2 220,97	61 878,00	128 107,10	61 878,00	130 238,07
Résultats définitifs	-	2 220,97	-	66 229,10	-	<b>68 450,07</b>

résumer ainsi :

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## 2019.04.03 - AFFECTATION DU RESULTAT 2018 - BUDGET ASSAINISSEMENT

I - Constatant que le Compte Administratif présente un résultat d'exécution de **fonctionnement** de 2 220,97 € se décomposant ainsi :

a) au titre des exercices antérieurs :	+	3 124,27 €
b) au titre de l'exercice arrêté :	-	903,30 €
c) soit un résultat à affecter :	+	2 220,97 €

II - Considérant que le besoin de financement de la section d'Investissement est le suivant :

a) solde d'exécution de la section d'Investissement hors restes à réaliser du compte administratif..... :	+	118 217,10 €
b) solde des restes à réaliser en Investissement... :	-	51 988,00 €

III - L'affectation obligatoire des résultats de l'exercice 2018 soumise à votre approbation est donc la suivante :

a) Besoin à couvrir (1068)..... :	0 €
b) Report d'excédent de fonctionnement (002) :	+ 2 220,97 €
c) Report d'excédent d'Investissement (001) :	+ 118 217,10 €

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif et la présentation de la balance 2018.

## 2019.04.04 – AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS 2019 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de la durée d'amortissement, pour les immobilisations suivantes, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et autorise M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

Chap Article	N°	Intitulé	Année	Durée
203	9	Plan topographique	2016	5
2156	6/2009	Ass CR Vieille route au cimetière	2009	50
2156	4/2008	Ext réseau Lotis Bellevue	2009	50
2156	1/1995	Réseau assainissement	1994	50
2156	1/2003	Equipement auto surv station	2006	30
2156	2/1999	Réseau assainissement Bellevue	1999	50
2156	2/2006	Station épuration	2009	30
2156	3/2002	Réseau Assainissement Devèsière	2002	50
2156	3/2006	Réseau Autistes	2006	50
2156	10	Branchement Assainissement	2013	10
2156	7/2010	EU Branchement assainis	2010	50
2156	8/2010	Poste de relèvement Rues-Verger	2011	10
2156	5/2008	Chemin Les Rues travaux assain.	2009	50

## 2019.04.05 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ASSAINISSEMENT

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal votent le Budget Primitif Assainissement 2019, à savoir :

Section de Fonctionnement :	50 558,97 €
Section d'Investissement :	182 777,10 €

## **2019.04.06 - APPROBATION COMPTE GESTION – 2018 BUDGET COMMUNE**

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'année 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état de Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a aucune observation à formuler.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :  
- Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **2019.04.07 - APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET COMMUNE**

**Le débat portant sur l'approbation du compte administratif, M. Le Maire quitte l'assemblée.**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. CHOPLIN Ludovic, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. BRIFFAULT Michel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT *	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT *	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT *	RECETTES ou EXCÉDENT
Résultats reportés		683 896.51		196 432.98		880 329.49
Opérations l'exercice	855 359.83	1 177 616.00	434 469.05	286 986.33	1 289 828.88	1 464 602.33
TOTAUX		322 256.17	147 482.72		147 482.72	322 256.17
Résultats de clôture		1 006 152.68		48 950.26		1 055 102.94
Restes à réaliser	/	/	109 759.00	191 700.00	109 759.00	191 700.00
TOTAUX CUMULÉS				81 941.00		81 941.00
Résultats définitifs		1 006 152.68		130 891.26		1 137 043.94

- 2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### 2019.04.08 - AFFECTATION DU RESULTAT 2018 Budget Commune

I - Constatant que le Compte Administratif présente un résultat d'exécution de **fonctionnement** de +1 006 152.68 € se décomposant ainsi :

- a) au titre des exercices antérieurs : + 683 896.51 €  
b) au titre de l'exercice arrêté : + 322 256.17 €  
c) soit un résultat à affecter : + 1 006 152.68 €

II - Constatant que le Compte Administratif présente un résultat d'exécution d'investissement de + 48 950.26 € se décomposant ainsi :

- a) au titre des exercices antérieurs : + 196 432.98 €  
b) au titre de l'exercice arrêté : - 147 782.72 €  
c) soit un résultat à affecter : + 48 950.26 €

**Montant des restes à réaliser :**

Dépenses 109 759.00 €  
Recettes 191 700.00 €

III - L'affectation obligatoire des résultats de l'exercice 2018 soumise à votre approbation est donc la suivante :

- a) Besoin à couvrir (1068)..... : 0 €  
b) Report d'excédent de fonctionnement (002) : + 1 006 152.68 €  
c) Report d'excédent d'Investissement (001) : + 48 950.26 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats présentée ci-dessus.

## **2019.04.09 – AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS 2019**

### **Budget commune**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de la durée d'amortissement, pour les immobilisations suivantes, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et autorise M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

<b>Chap article</b>	<b>CPTÉ INVENTAIRE</b>	<b>INTITULE</b>	<b>DUREE</b>
202	195	PLU	10
202	195 2017	PLU	10
202	195 2018	Révision PLU	10
202	299 2016	Révision Générale PLU	10
2031	276 2015	Honoraires aménagement chemin rural	5
2031	224	Etude projet terrain de foot	5
2031	221	Audits énergétiques	5
2031	286 2015	Diagnostic accessibilité bâtiments cnaux	5
2031	286 2015 BIS	Diagnostic accessibilité bâtiments cnaux	5
2031	227 BIS	Maison 23 rue Nationale	5
2031	227 TER	Maison 23 rue Nationale	5
204131	79	Enfouissement réseau EDF	15
204131	262	Enfouissement réseau Téléphonique	15
204131	316 2017	Enfouissement réseau électrique	15
2041512	1	CCPL Convention abords salle	15
20422	319	Enfouissement réseau téléphonique	15

## **2019.04.10 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres de ne pas augmenter les taux des 3 taxes locales pour l'année 2019, soit :

- <b>Taxe d'Habitation</b>	<b>: 17.74 %</b>
- <b>Taxe Foncière Bâti</b>	<b>: 10.82 %</b>
- <b>Taxe Foncière Non Bâti</b>	<b>: 28.55 %</b>

Et autorise M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant

## **2019.04.11 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

### **Commune**

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal votent le Budget Primitif 2019 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de Fonctionnement : 2 154 365.68 €

Section d'Investissement : 2 100 692.00 €

Et autorisent M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

#### **2019.04.12 APPROBATION COMPTE GESTION – 2018 Jardin du Presbytère**

M. Le Maire présente le compte de gestion 2018 relatif au budget «du lotissement « Les Jardins du Presbytère » établi par M. Le Receveur.

Il rappelle

-qu'aucune inscription budgétaire n'y a été portée sur l'année et qu'il en est de même sur le compte de gestion,  
-que la clôture dudit budget a été actée en fin d'année 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Considérant qu'il n'y a aucune observation à formuler.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **2019.04.13 APPROBATION COMPTE AMINISTRATIF – 2018 Jardin du Presbytère**

M. Le Maire quitte la séance.

M. Ludovic CHOPLIN présente le compte administratif 2018 relatif au budget «du lotissement « Les Jardins du Presbytère ».

Il indique que ce budget n'a fait l'objet d'aucune inscription budgétaire et qu'il en est de même sur le compte de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Considérant qu'il n'y a aucune observation à formuler  
Approuve le compte administratif 2018.

#### **2019.04.14 Aménagement rue du Tramway : mode de passation**

Dans le cadre de la réalisation des travaux de voirie portant sur l'aménagement de la rue du Tramway, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de lancer une consultation selon la procédure adaptée et autorise M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

#### **2019.04.15 Déplacement de l'abri Rue du Tramway : coût honoraires**

Dans le cadre du déplacement de l'abri situé sur la parcelle cadastrée 253, M. Le Maire indique qu'il est nécessaire de faire un permis de démolir car le bâtiment est cadastré. Il donne lecture d'une proposition d'honoraires pour les formalités administratives s'y rapportant. Celle-ci, établie par le cabinet d'architecture ATELLIER 56 sis à Epineu Le Chevreuil, s'élève à 300 € HT.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité

- D'accepter la proposition du Cabinet 56
- D'autoriser M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

#### **2019.04.16 Contrat de prestation informatique**

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité, de renouveler le contrat de cession du droit d'utilisation des logiciels et de prestations d'assistance, maintenance et formation, avec la Sté SEGILOG BERGER LEVRAULT, sise à LA FERTE BERNARD, pour une durée de 3 ans, à dater du 1<sup>er</sup> Mai 2019.

Le coût annuel lié à ce contrat est de : 3 213 00 E HT pour la partie logiciel et 357 € HT pour la maintenance.

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

#### **2019.04.17 DERATISATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT**

Suite à la réunion du 07 février 2019, délibération n°2019.02.10, concernant la dératisation du réseau, des devis ont été demandés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de BIONE0 – 942 Route du Mans – REQUEIL, d'un montant de 891 € HT pour effectuer ces travaux.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

#### **2019.04.18 MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL (acquisition d'un camion)**

Dans le cadre d'une réflexion portant sur le changement du camion benne du service technique, M. Le Maire souhaite qu'une commission se crée afin d'envisager toutes les options possibles.

Après en avoir délibéré, il est décidé à l'unanimité des membres :

- De créer cette commission
- De nommer M. Ludovic CHOPLIN (Vice-président), Francis HONORE, Olivier COMPAIN et Jean-Claude MERIENNE.

#### **2019.04.19 MISE AUX NORMES DE L'EGLISE**

M. Le Maire donne lecture des différentes propositions tarifaires concernant la mise aux normes du chauffage gaz à l'église par l'installation d'une ventilation conformément à la réglementation en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition d'un montant de 3758,65 euros TTC.de la société CVG & CIEL ENERGIE – 7 Rue Johannes Gutenberg – 85130 la VERRIE, pour effectuer ces travaux de mise aux normes à l'église.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

#### **2019.04.20 EGLISE : CONTRAT DE MAINTENANCE**

M Le Maire donne lecture des différentes propositions concernant le contrat d'entretien de l'installation du chauffage à l'église.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir le devis de la société CVG & CIEL ENERGIE – 7 Rue Johannes Gutenberg – 85130 la VERRIE, d'un montant de 457,40 € HT.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.



### **2019.01.21 CONSULTATION AUPRES DES BANQUES**

M. Le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que les bâtiments de l'EHPAD pourraient être mis en vente par son propriétaire, la Mancelle d'Habitation.

Afin de pouvoir se positionner sur l'intérêt et la possibilité financière de réaliser une telle opération, Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident

- **d'autoriser** M. Le Maire ou son représentant, M. Ludovic CHOPLIN, à lancer une consultation auprès des organismes bancaires ou financiers pour un emprunt d'un montant maximal de 2 000 000.00 €.
- **de signer** tout document administratif, comptable ou financier se rapportant à la consultation.

### **2019.04.22 PETITION CONTRE FERMETURE DE L'EHPAD**

M. Maire donne lecture du courrier transmis par Vallon sur Gée concernant, à terme, la fermeture de l'EHPAD sur ladite commune.

Vu la situation alarmante en matière d'accès aux soins médicaux dans le secteur,

Vu le projet établi ayant pour objectif d'attirer de nouveaux professionnels de santé et d'élargir l'offre en matière de soins,

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, souhaitent apporter leur soutien et expriment leur refus face à la fermeture de l'EHPAD de Vallon sur Gée.